

**ARRETE portant tableau annuel d'avancement de grade
Année 2025**

CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TERRITORIAUX DU PATRIMOINE

Accès au grade d' **adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème classe**

Le Président de SIVOS du Rouloir

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux du patrimoine

ARRETE

Article 1 : Le tableau d'avancement au grade d'adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème classe pour l'année 2025 est fixé comme suit :

Agent/Situation d'origine	Rang	Date d'effet
Mme LE BOURVELLEC Sophie , <i>adjoint territorial du patrimoine</i> <i>Echelon : 10</i> par ancienneté	1	01/01/ 2025Favorable

Total promouvables : 1
Nombres d'hommes : 0
Nombre de femmes : 1

Total promus : 1
Nombres d'hommes : 0
Nombre de femmes : 1

Article 2 : Le Le Président certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible par le site www.telerecours.fr

Article 3 : Le présent acte sera transmis au Président du Centre de Gestion de l'Eure, par télé versement sur la plateforme Agirhe.

Fait à La Croisille, le 21 janvier 2025
Le Président, Jacques HAPDEY

